

(N<sup>o</sup> 39.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

RÉUNION DU 17 MARS 1900.

---

### Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1900.

(Voir les n<sup>os</sup> 112, session de 1898-1899, 6 et 73, session de 1899-1900, de la Chambre des Représentants; 34, session de 1899-1900, du Sénat.)

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; HARDENPONT, Vice-Président; DE LHONEUX, ALLARD, FINET, LE CLEF, le Baron DELLA FAILLE D'HUYSSSE, le Baron HERRY, le Chevalier DESCAMPS ET CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de Budget des Non-Valeurs et Remboursements se présente dans les mêmes conditions que celui de l'année passée et n'accuse aucune augmentation ni diminution sur les crédits sollicités pour l'exercice 1899. Il s'élève à la somme de 1,876,000 francs. Les non-valeurs atteignent le chiffre de 829,000 francs; les remboursements, 1,047,000 francs. La Chambre a voté le Projet de Loi à l'unanimité de ses membres présents et la Commission a l'honneur d'en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
A. CAPPELLE.

*Le Président,*  
Baron P. BETHUNE.